La République du Centre, 15 octobre 2012

LOIS ■ Les partenariats public-privé examinés au Sénat par Jean-Pierre Sueur

Jean-Pierre Sueur, sénateur (PS) du Loiret, a été désigné conjointement avec Hugues Portelli, sénateur (UMP) du Val d'Oise, pour mener, au nom de la commission des lois du Sénat, une mission d'information sur l'évaluation des partenariats public privé (PPP). Il faut rappeler que le projet de grande salle Arena à Orléans ainsi que la construction de cinq collèges dans le Loiret sont envisagés dans le cadre de ces PPP. Il s'agit d'un mode de financement par lequel une autorité publique fait appel à des prestataires privés pour financer et gérer un équipement assurant ou contribuant au service public. Le partenaire privé reçoit en contrepartie un paiement du public. À terme, la collectivité reprend possession de son bien en pleine propriété. Certains détracteurs du « système » y voient une véritable « bombe à retardement » pour les finances des collectivités. Nul doute que la commission sénatoriale permettra d'y voir plus clair. ■

.

Phoca PDF